



**LES**  
**ESSENTIELS**  
**du Conseil municipal**

Mardi 27 juin 2023

#CMQuetigny



**METROPOLE**

**MUTUALISATION  
DE SERVICES  
COMMUNS ENTRE  
QUETIGNY  
ET DIJON  
METROPOLE**

Le Conseil municipal a approuvé le schéma de mutualisation des services communs entre la Ville de Quetigny et Dijon Métropole.

La Ville de Quetigny adhère aux services communs de la commande publique, du numérique et des assurances depuis 2019. La mMunicipalité a fait le choix de mutualiser sur des compétences « expertes », et des métiers dont les connaissances doivent être sans cesse actualisées et dont la Commune de Quetigny, par sa taille, n'aurait pas les moyens de recruter les différentes expertises.

Cette mutualisation permet :

- ▶ La mobilisation de ressources humaines importantes, notamment lors de pics d'activités
- ▶ De profiter d'une expertise pointue sur des sujets importants comme la sécurisation juridique des marchés publics ou la cybersécurité
- ▶ Un Intérêt économique sous 2 aspects :
  - ▶ Groupements de commandes faisant baisser le coût des contrats (comme par ex. les contrats d'assurance)
  - ▶ Une économie sur la masse salariale grâce notamment à la prise en charge de 40% par Dijon Métropole du coût des services communs

En 2023, la Ville de Quetigny adhère également au service juridique de Dijon Métropole.

#CMQuetigny



## COEUR DE VILLE

### LANCEMENT DES MARCHES HEBDOMADAIRES

L'équipe municipale souhaite poursuivre son engagement dans la promotion d'une alimentation saine, raisonnée et locale et participer à l'animation du cœur de Ville. Pour cela, les habitants ont été interrogés sur leur désir de voir des marchés hebdomadaires organisés sur la Place Centrale Roger-Rémond. Le sondage a eu du succès conduisant la Ville de Quetigny à proposer un marché le mercredi après-midi et un marché le samedi matin avec des producteurs et des artisans locaux.

**Une inauguration de ce marché aura lieu le samedi 2 septembre.**

Les droits de place du marché pour les producteurs et commerçants ont été fixés à 2€ le mètre linéaire.

#CMQuetigny



## PATRIMOINE

### VENTE DU TERRAIN «AUX CARAVANES» BOULEVARD DE L'EUROPE

Le Conseil Municipal a approuvé la cession du terrain « aux caravanes » situé boulevard de l'Europe à la société CLAZ et au groupe GUITON pour un montant de 175 000€ HT.

Le groupe d'architecte GUITON souhaite y installer son siège social et ouvrir une partie des locaux à vocation tertiaire afin d'y rassembler dans un même lieu des professionnels de la construction durable pour travailler en synergie.

De plus, le groupe GUITON souhaite faire de leur bâtiment un exemple en matière écologique en utilisant des matériaux bas-carbone, en intégrant des énergies renouvelables et en végétalisant la parcelle et les terrasses.

Enfin, l'implantation des bâtiments a fait l'objet d'échanges avec la Municipalité et veillera à préserver la tranquillité des habitations à proximité. Ce projet assurera une transition architecturale de qualité entre la zone pavillonnaire et les entreprises.

#CMQuetigny



**CULTURE**

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE  
A LA CIE TAXI  
BROUSSE**

Soutenir la promotion culturelle et la diffusion d'artistes locaux est au cœur de l'action culturelle de la Ville de Quetigny.

C'est pourquoi, les élus ont voté le versement d'une subvention de 4 000€ à l'association Taxi Brousse afin de permettre à la compagnie de présenter son spectacle, « le paradoxe de l'endive », au festival d'Avignon.